INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 22 JUIN 2020, À 17 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

EST ABSENTE :

Mme	Annick Tremblay	Greffière

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Joanie Perron	Greffière adjointe

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé les municipalités à tenir les séances par tout moyen technologique. Une telle séance doit être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Cette séance a donc lieu à la salle du conseil et elle est accessible à la population en direct sur le site Web de la Ville (www.ville.baie-comeau.qc.ca), sur la chaîne communautaire NousTV (abonnés de Cogeco) ainsi qu'en différé le lendemain à la même heure sur la chaîne maCommunauté (abonnés de Telus).

Le conseiller, monsieur Alain Chouinard, assiste par vidéoconférence.

Constatant quorum, le maire ouvre la séance, il est 17 h 04.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 2020-209

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2020

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2020, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et les villes;

Rés. 2020-210

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2020, à 20 h, au 19, avenue Marquette et par vidéoconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Rés. 2020-211

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

D'accepter pour dépôt le rapport financier et le rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2019 de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS 2019

Rés. 2020-212

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2020-16 et d'accepter le dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RÉSILIATION DE LA CESSION EN EMPHYTÉOSE

Rés. 2020-213

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-54 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de résiliation de la cession en emphytéose avec l'Association du skatepark de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-706 CONCERNANT LE COMMERCE

La conseillère Martine Salomon donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2006-706 concernant le commerce.

Ce règlement est adopté afin d'encadrer les activités de vente itinérante.

8. DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-706 CONCERNANT LE COMMERCE

Rés. 2020-214

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2006-706 concernant le commerce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION - RÈGLEMENT 2020-1009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 95-450 CONCERNANT LE BON ORDRE, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Considérant que le conseil municipal veut encourager la reprise économique et favoriser la venue de la population dans les centres-villes suite aux impacts importants de la pandémie de COVID-19 sur l'économie;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin d'autoriser la consommation et la possession de boissons alcooliques dans les centres-villes du Plateau et place La Salle et d'indiquer le nom officiel de la Loi encadrant le cannabis;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 15 juin 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2020-215

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

D'adopter le Règlement 2020-1009 modifiant le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ADOPTION - RÈGLEMENT 2020-1010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-798 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS PAR LA VILLE DE BAIE-COMEAU

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau afin d'abolir les frais pour la location de DVD à la Bibliothèque Alice-Lane;

Considérant que pendant la crise de la COVID-19, il y a lieu de modifier les tarifs applicables de la bande estivale et des piscines extérieures, pour l'été 2020 seulement, puisque leur capacité d'accueil sera diminuée;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 15 juin 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2020-216

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

D'adopter le Règlement 2020-1010 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2020-217

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 17 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

JOANIE PERRON
GREFFIÈRE ADJOINTE